

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par  
M. Richard

-----

### ARTICLE 31

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Au premier alinéa de l'article L. 313-11 du code de l'action sociale et des familles après le mot : « services » sont insérés les mots : « , les services relevant de l'agrément prévu à l'article L. 7232-1 du code du travail, » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement prévoit une modification de l'article L. 313-11 du Casf qui réserve jusqu'à présent la conclusion d'un Cpom aux seules structures autorisées.